

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage de la Ville de Dégelis.

Que le conseil municipal a adopté par ses résolutions 260907-8360 et 260908-8360 les projets de règlement suivants lors de la séance régulière du 8 septembre 2026 :

- PROJET de règlement numéro 792 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 655 de la ville de Dégelis;
- PROJET de règlement numéro 793 modifiant le Règlement de zonage numéro 656 de la ville de Dégelis;

Que suite à l'adoption de ces projets de règlement, il tiendra une consultation publique le 30 septembre 2026 à 16h30, à la salle municipale du conseil située au sous-sol du Centre culturel Georges-Deschênes au 367 avenue Principale, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par le projet de règlement 792 :

- Modifier la description des aires de réserve.

Qu'il soit visé par le projet de règlement 793 :

- Modifier la définition de « bâtiment »;
- Créer la zone Mf-1 à même une partie de la zone Ra-28;
- Ajouter des dispositions spécifiques pour les usages secondaires pour la zone Mf-1;
- Apporter les modifications à la grille des zones « M » en résultant;
- Créer la zone Ra-29 à même une partie de la zone Ra-28;
- Créer la zone RU-1 à même une partie des zones Ra-27, Ra-28 et PA-5.
- Créer la zone RU-2 à même une partie des zones Mb-2 et C-6.
- Création de la zone Mb-3 à même une partie de la zone Mb-2, résultant de la création de la zone RU-2;
- Création des grilles des spécifications pour les zones « RU »;
- Modifier la hauteur des maisons mobiles dans les zones « R », « EAA », « EAB » et « EAF ».

Que les projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la Ville de Dégelis;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire ou un autre membre rendra disponible un document qui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Ville de Dégelis.

Que ces projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, 369 avenue Principale, aux heures habituelles d'ouverture (8h à midi, 13h à 16h45 du lundi au jeudi, de 8h à midi le vendredi), ainsi que sur le site web de la municipalité : www.degelis.ca

Donné à Dégelis, ce 21 septembre 2026



Sébastien Bourgault
Directeur général et greffier
RENSEIGNEMENT : 418 853-2332

Téléphone : 418 853-2332 • 1 877-degelis
Télécopie : 418 853-3464
Messagerie : info@degelis.ca